

Commune de Saint-Benoist-sur-Mer

Lieu-dit: "Le Point du Jour"

Lotissement "Le Clos de Bellevue 2"

Maitre de l'Ouvrage
COOPÉRATIVE VENDÉENNE DU LOGEMENT

LOT n°11

Date : Avril 2020

Echelle : 1/250

Référence : L 14 5885

Informations :

Référence cadastrale: ZA n °214
Superficie du lot : 637m²
Superficie de plancher : 318m²
Emprise au sol : 318m²

Documents :

PA 085 201 14 S001
en date du 04 Septembre 2014

Systèmes de coordonnées :

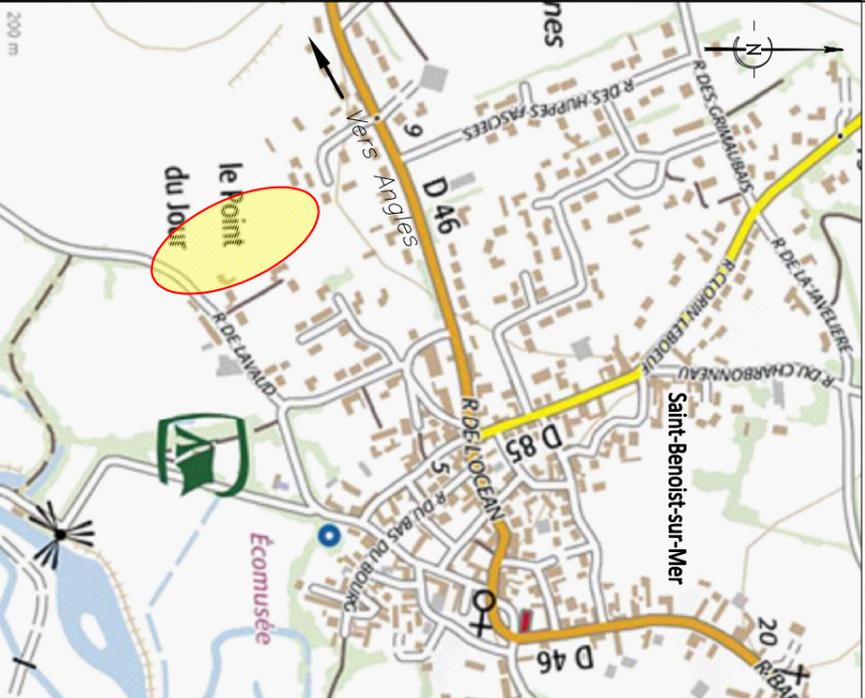
Nivellement : N.G.F.-IGN 69 (G.P.S.)
Rattachement planimétrique :
RGF93 - projection zone 6 (CC47)

PLAN DE SITUATION

SANS ÉCHELLE

PLAN DE REPÉRAGE

SANS ÉCHELLE

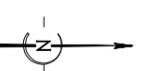


SELARL
Frédéric
GUILBAUDEAU

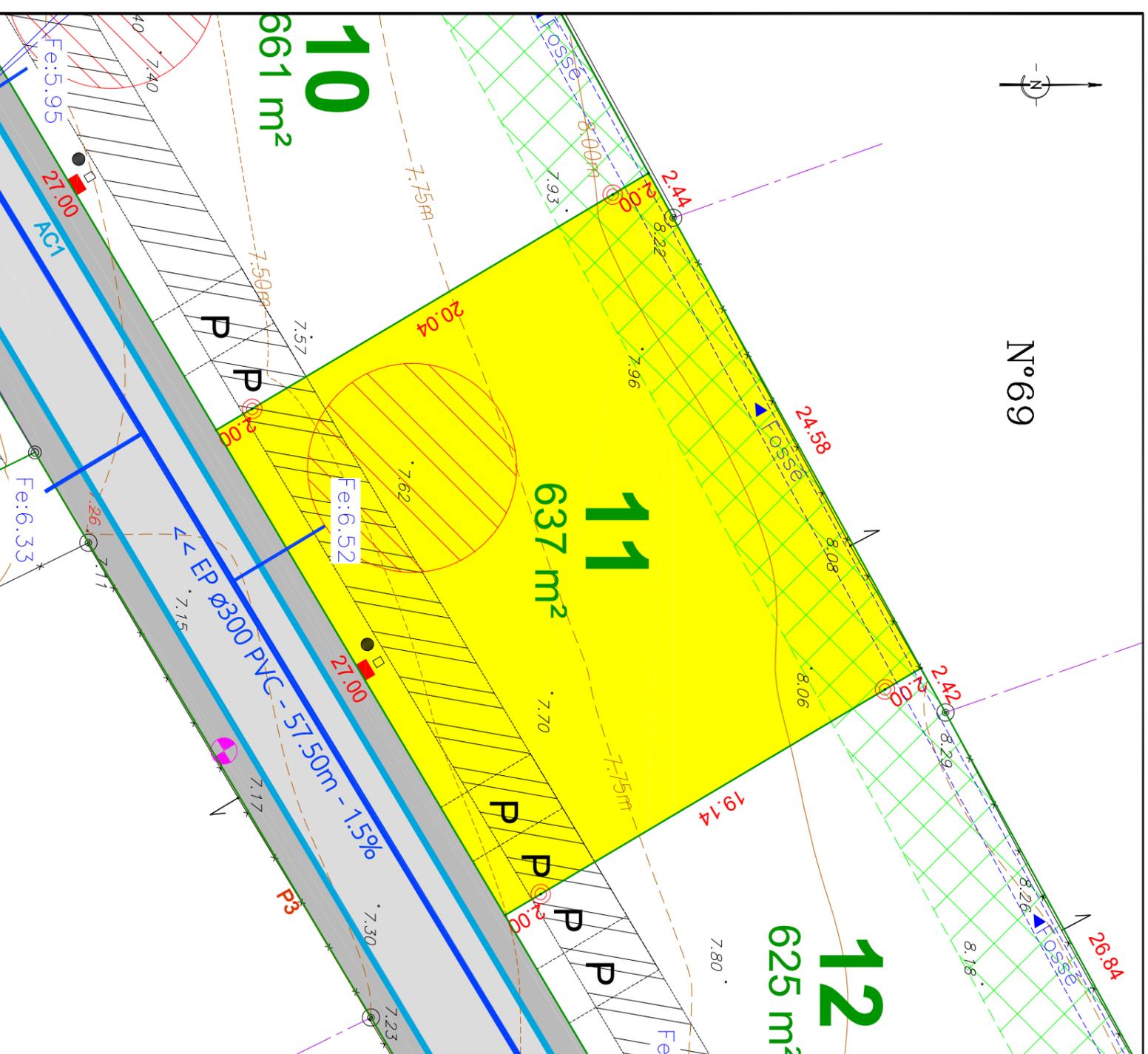


GÉOMÈTRE-EXPERT
GÉNÉRALISTE
GÉNANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Centre d'Affaires Sème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LES SABLES D'OULONNE
B.P. 10145
85104 LES SABLES D'OULONNE
Cedex
T : 02.51.95.16.86
mail : contact@guilbaudeau.fr



N°69



- Borne O.G.E.
- Altitude tampon
- Profondeur
- Altitude radier

- Présomption d'appartenance
- Référence cadastrale
- Limite cadastrale
- Bordure T1
- Bordure AC1

- Signalisation
- Morquage
- Chaussée : enrobé 120kg
- Trottoir : bi-couches
- Accès automobile interdit

- Espace libre à planter
- Parking privé ouvert sur la voie (emplacement indicatif)
- Assainissement individuel (emplacement indicatif)

- Zone d'implantation des constructions sans clôture (de 1,50m à 5,00m) ou de 5m, clôture obligatoire
- Plantations

- Réseau E.P.
- Altitude fil d'eau
- branchement individuel EP
- Altitude relevée avant travaux
- Branchements EDF, FT, AEP
- Candélabre

-Les constructeurs devront vérifier sur place l'emplacement des réseaux VRD (AEP, EDF, FT, EU/EP, candélabres...) exact avant construction.
-Tout déplacement sera à la charge de l'acquéreur.
-Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction.
-Toute anomalie devra être signalée au cabinet.
-Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.